

EXERCICE 1955

**SOCIÉTÉ NOUVELLE
DE
SAINT-ÉLIE & ADIEU-VAT**

Société Anonyme au Capital de 175.402.400 francs
divisé en 145.752 actions A de 1200 francs et 5.000 actions B de 100 francs

SIÈGE SOCIAL :

73, BOULEVARD HAUSSMANN, 73, — PARIS (8°)

Tél. : ANJou 54-43

Reg. Com. Seine 210.631 B

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

du 10 AOUT 1956



IMPRIMERIE EXPRESS-TYPO
102, GRANDE-RUE, SÈVRES (s.-a.-o.)
TÉLÉPHONE : OBS. 03-79

2201 3018320

SOCIÉTÉ NOUVELLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SAINT-ÉLIE & ADIEU-VAT

MM. Pierre COMET, *Président, Directeur Général*

BOUTROUILLE, *Administrateur*

FOISSY, *Administrateur*

BUCHOT, *Administrateur*

MINES D'OR DE NAM KOK, *Administrateur*

(8) BUREAU MINIER GUYANNAIS, *Administrateur*

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. CUNIN, *Commissaire titulaire*

ASSEMBLÉE JOLLET, *Commissaire suppléant*

15 10 AOUT 1955

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE SAINT-ÉLIE & ADIEU-VAT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 AOUT 1956

EXERCICE 1955

Rapport du Conseil d'Administration

Messieurs,

En application de l'article 34 des statuts, nous vous avons convoqués en Assemblée générale ordinaire pour vous présenter les comptes de l'exercice 1955.

L'exploitation ayant été arrêtée à la fin de 1954, aucune production d'or n'a été réalisée au cours de cet exercice.

Les prospections, effectuées en collaboration avec le Bureau Minier Guyanais, ont été arrêtées courant novembre 1955: elles n'avaient révélé l'existence d'aucun gisement à teneur suffisante pour être exploité avec profit.

A l'Assemblée générale ordinaire, convoquée extraordinairement, qui s'est tenue le 15 mai 1956, votre Conseil d'Administration vous a, dans son rapport, exposé longuement la situation de votre Société de 1950 à ce jour.

Dans sa conclusion, il vous disait que M. BUCHOT, Ingénieur en Chef du Bureau Minier Guyanais, et M. FOISSY, Administrateur et Ingénieur de notre Société, avaient été chargés d'examiner sur place les gisements aurifères de Sophie-Dagobert appartenant au Bureau Minier Guyanais et que, à leur retour, ce dernier nous ferait connaître les conditions mises par lui à l'appart à notre Société des concession lui appartenant.

Ces conditions nous ont été soumises le 4 juin 1956. Votre Conseil d'Administration les a tenues à la disposition de tous les Actionnaires qui souhaitaient en prendre connaissance au siège social.

Une Assemblée générale extraordinaire va se tenir pour approuver ces conditions.

Dans le présent rapport, votre Conseil d'Administration se borne donc à souhaiter que la résolution que vous avez votée à l'issue de l'assemblée du 15 mai, et ainsi rédigée: «L'Assemblée générale, après avoir eu connaissance de la situation, remercie le Bureau Minier « Guyanais de son esprit de compréhension envers la Société de St-Elie. Elle fait confiance « au Conseil d'Administration pour qu'il poursuive les Négociations avec le Bureau Minier

« Guyanais dans le but de parvenir à un accord permettant de réaliser l'augmentation de « capital nécessaire », se trouve confirmée par votre vote sur les résolutions qui vous seront présentées à l'Assemblée extraordinaire.

Votre Conseil d'Administration laisse à M. le Commissaire aux Comptes le soin de vous exposer les différentes opérations d'ordre comptable effectuées au cours de l'exercice 1955.

Mais l'exercice qui vous est présenté faisant ressortir une perte de Frs 32.724.277, nous devons vous demander de voter une résolution spéciale décidant la continuation de la Société, malgré la perte des $\frac{3}{4}$ du capital.

Nous ne pensons pas que vous aurez à regretter cette résolution du moment que le Bureau Minier Guyanais, par l'offre qu'il nous fait, permet à notre Société une activité nouvelle par l'exploitation de gisements aurifères dont l'importance et la teneur élevée n'ont jamais été trouvées sur nos propres concessions.

Le mandat de M. FOISSY prenant fin à l'Assemblée qui statue sur les comptes de 1955, nous vous demandons sa réélection. Si vous l'acceptez, son mandat prendra fin à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1961.

Votre Conseil d'Administration vous informe également que, en vertu de la demande formulée le 4 juin 1956 par le Bureau Minier Guyanais d'user de la faculté accordée par la troisième résolution votée à l'Assemblée extraordinaire du 31 mars 1953, de convertir en actions tout ou partie des sommes engagées par lui, le capital de votre Société a été porté de Frs 115.402.400 à Frs 175.402.400 aux termes d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par M^e ADER, notaire à Paris, le 22 juin 1956.

En raison de la participation importante ainsi prise dans le capital de votre Société par le Bureau Minier Guyanais, ce dernier nous a demandé deux places d'Administrateurs. Votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 4 juillet 1956, a coopté le Bureau Minier Guyanais et M. Pierre BUCHOT. Nous vous demandons de bien vouloir approuver ces cooptations. Si elles sont acceptées, ces deux mandats prendront fin à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1962.

Nous vous demandons, en outre, quitus de leur gestion pour tous les Membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 1955.

Rapport du Commissaire aux Comptes

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la mission que vous avez bien voulu me confier et de vous présenter mon rapport établi après examen des comptes de l'exercice 1955.

Le Bilan et le compte de Pertes et Profits sont conformes aux renseignements donnés par les documents sur lesquels ont porté les vérifications et sondages. Leur mode de présentation n'a pas changé.

Le rapport de votre Conseil d'Administration m'a été communiqué et je me suis assuré de l'exactitude des renseignements d'ordre comptable qu'il contient.

Voici d'abord des précisions sur l'évolution des postes du Bilan dont le montant total s'élève à Frs: **194.888.555** contre Frs: 159.184.042 en 1954.

ACTIF

Parmi les **FRAIS D'ETABLISSEMENT** :

- les comptes "Recherches Minières" et "Travaux préparatoires" n'ont pas varié ;
- le compte "Prospections Bureau Minier/Saint-Elie" est en augmentation de Frs **40.738.954**.

Les **IMMOBILISATIONS** s'inscrivent en valeurs d'origine ou réévaluées

pour	Frs	123.235.795
contre, au 31 décembre 1954,	»	<u>122.806.388</u>
soit une augmentation de	»	<u>429.407</u>

représentant l'achat de petit matériel.

Le plan d'Amortissement se poursuit normalement ; la Dotation pour l'exercice est de Frs 10.215.885 et porte le montant des amortissements à Frs **80.506.315**. En conséquence, la valeur comptable nette des Immobilisations ressort à Frs **42.729.480** contre Frs 52.515.958 l'an dernier.

La valeur au bilan du portefeuille de **TITRES DE PARTICIPATION** est en diminution à la suite de la vente d'actions de la Société Coloniale Agricole et Minière. La Provision pour dépréciation des titres restant en portefeuille a été ajustée en fonctions des cours en fin d'exercice.

Les **STOCKS** ne comprennent plus que des approvisionnements industriels (outillages, rechanges) pour un montant, calculé au prix de revient, de Frs **7.532.424**.

Le rapprochement des soldes des comptes de **VALEURS REALISABLES** à l'ouverture et à la clôture de l'exercice donne les variations ci-après :

	31-12-54		31-12-55
— Débiteurs divers	de Frs	1.686.498	à Frs 1.672.775
— Impôts récupérables	»	283.520	» 283.520
— Comptes à régulariser	»	<u>522.948</u>	» <u>1.279.282</u>
Totaux	»	<u>2.492.966</u>	» <u>3.235.577</u>

Parmi les Débiteurs divers, le compte de l'Union Française d'Exploitation Minière n'a pas varié.

Les **DISPONIBILITÉS** en Banques et Caisse s'élevaient au 1^{er} décembre 1955 à Frs **5.138.220.**

PASSIF

Les comptes de **CAPITAL** et de **RÉSERVES** n'accusent aucun changement.

Les **DETTES A COURT TERME** se décomposent ainsi au 31 décembre 1955:

— Fournisseurs	Frs	4.554.680
— Avances du Bureau Minier Guyanais	»	80.562.556
— Compte Société MONK	»	14.367.845
— Autres créiteurs (comptes courants, cotisations, taxes, etc.)	»	11.932.514
— Comptes transitoires à régulariser	»	1.080.750
— Frais divers à payer (honoraires, intérêts, frais divers)	»	1.760.718
— Banque de la Guyane	»	6.047.379
Total	»	<u>120.306.442</u>

**

Voici maintenant le compte de **PERTES ET PROFITS** établi par regroupement des comptes divisionnaires d'exploitation et de résultats arrêtés au 31 décembre 1955:

DÉBIT

Perte en Guyane (entretien, frais divers)	Frs	7.580.621
Frais généraux	»	5.153.181
Intérêts sur prêt à long terme	»	1.843.452
Frais pour regroupement actions	»	75.227
Perte sur vente actions S.C.A.M.	»	1.924.244
Complément provision pour dépréciation des titres de participation	»	5.947.476
Dotation Amortissements	»	10.215.885
		<u>32.740.086</u>

CRÉDIT

Intérêts et agios	Frs	10.251
Pertes et profits divers	»	1.696
Régularisation Exercices antérieurs	»	3.862
Perte de l'Exercice	»	32.724.277
		<u>32.740.086</u>

**

C'est dans ces conditions que vous êtes appelés, Messieurs, à vous prononcer sur les comptes qui vous sont présentés.

Le Commissaire aux Comptes,

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes

sur les opérations visées à l'article 40 nouveau de la Loi du 24 Juillet 1867

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous indiquer qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention nouvelle ou opération exceptionnelle tombant sous le coup de la loi précitée.

Le Commissaire aux Comptes,

ACTIF

VALEURS IMMOBILISÉES	Montant	Amortissements	Net	
Frais d'Etablissement :				
Recherches Minières	13.639.879	5.708.632	7.931.247	
Prospections BMG/SE	84.532.014	—	84.532.014	
Travaux préparatoires	1.625.067	—	<u>1.625.067</u>	94.088.328
Immobilisations :				
Immeubles et Bâtiments	8.567.555	4.682.257	3.885.298	
Voies de Communications	6.783.368	5.146.837	1.636.531	
Matériel et Outillage non réévalué	36.089.984	26.401.695	11.296.124	
Matériel et outillage prêtés à la S.C.A.M.	1.607.835	—	—	
Matériel et Outillage réévalué	67.904.517	43.689.395	24.215.122	
Mobilier Colonie	554.277	446.941	107.336	
Agencement Siège Social	206.358	139.190	67.168	
Immobilisations incorporelles :				
Apports Sté OBI/Sté M.O.N.K.	1.521.950	—	—	
Concessions et Permis de Recherches	1	—	1.521.901	
Autres valeurs immobilisées :		Prov. p. dépréciation		
Titres de participation	15.612.606	6.202.357	<u>9.440.249</u>	52.169.729
VALEURS D'EXPLOITATION				
Magasins d'Approvisionnements Industriels				7.532.424
VALEURS RÉALISABLES A COURT TERME OU DISPONIBLES				
Comptes de tiers :		Prov. p. créances douteuses		
Débiteurs divers	2.172.775	500.000	1.672.775	
Impôts à recouvrer			283.520	
Compte de régularisation ACTIF:				
Compte à régulariser			1.279.282	
Comptes Financiers :				
Banques			5.126.491	
Caisse			<u>11.729</u>	8.373.797
RÉSULTATS				
Pertes et Profits de l'Exercice			<u>32.724.277</u>	<u>194.888.555</u>

PASSIF

CAPITAL PROPRE ET RÉSERVES

Capital	115.402.400	
Primes à l'émission	2.039.961	
Réserve légale	825.220	
		<u>118.267.581</u>

REPORT A NOUVEAU

Pertes antérieures		<u>— 73.685.468</u>
------------------------------	--	---------------------

DETTES A LONG TERME

Prêt Caisse Centrale France Outre-Mer		30.000.000
---	--	------------

DETTES A COURT TERME

Comptes de tiers

Fournisseurs	4.554.680
Créditeurs divers	26 300.359
Avances Bureau Minier Guyanais pour prospections.	80.562.556

Comptes de régularisation - Passif :

Frais échus à payer	1.760.718
Compte à régulariser	<u>1.080.750</u>

2.841.468

Comptes financiers

Banques	<u>6.047.379</u>
-------------------	------------------

120.306.442

194.888.555

COMPTE DE PROFITS ET

DÉBIT

PERTE COLONIE	7.580.621
Frais généraux	5.153.181
Intérêts sur prêt Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer	1.843.452
Regroupement actions	75.227
Perte sur vente 55.000 actions S.C.A.M.	1.924.244
Complément provision pour dépréciation 133.816 actions S.C.A.M.	5.947.476
	<hr/>
	22.524.201

AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

S/Immeubles et Bâtiments	385.366
S/Voies de Communications	512.828
S/Matériel et Outillage	3.211.817
S/Matériel et Outillage réévalués	6.053.780
S/Mobilier Colonie	32.462
S/Agencement Siège Social	19.632
	<hr/>
	10.215.885

32.740.086

CRÉDIT

Intérêts et Agios	10.254
P. P. divers	4.696
Régularisations Exercices antérieurs	3.862

	15.809
Perte de l'exercice	32.724.277
	32.740.086

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes, les approuve dans toutes leurs parties. Elle approuve les comptes et le Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 1955, tels qu'ils ont été présentés.

Majorité - Abstention L. Feininger (5200 voix)

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, malgré la perte des $\frac{3}{4}$ du capital social, décide la continuation de la Société.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale renouvelle, pour une période de six ans, le mandat d'administrateur de Monsieur FOISSY. Ce mandat prendra fin à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1961.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ratifie la cooptation, faite par le Conseil d'Administration dans sa séance du 4 juillet 1956, du Bureau Minier Guyanais et de Monsieur Pierre BUCHOT, comme administrateurs de la Société. Leur mandat prendra fin à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1962.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale donne quitus de leur gestion, pour l'exercice 1955, à tous les Membres du Conseil d'Administration qui ont exercé leur mandat pendant le cours de l'exercice.

Majorité - Abstentions L. Feininger (5200 voix) Sedion (619)

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale donne acte au Commissaire aux Comptes de ce que celui-ci a rendu compte, dans son rapport spécial, des conventions visées à l'article 40 de la Loi du 24 juillet 1867 et déclare approuver purement et simplement ces conventions.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité